

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 13 (1868)  
**Heft:** 24

## Inhaltsverzeichnis

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 11.12.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE

## SUISSE

dirigée par

F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie;  
Jules DUMUR, capitaine fédéral du génie.

---

N° 24.                    Lausanne, le 2 Décembre 1868.    XIII<sup>e</sup> Année.

---

**SOMMAIRE.** — Société militaire fédérale. Assemblée générale ordinaire, à Zug, le 31 août 1868 (procès-verbal). — Ecole fédérale des officiers d'infanterie. — Nouvelles et chronique.

**SUPPLÉMENT.** — REVUE DES ARMES SPÉCIALES. — Message du Conseil fédéral à la haute Assemblée fédérale concernant l'armement personnel des armes spéciales. — Maintien ou abolition des shrapnels. — Construction de la caserne de Thoune. (*Fin.*) —  
— Sur la conduite des eaux à l'Allmend de Thoune.

---

### SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

#### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

*dans l'église de St-Oswald, à Zug, le 31 août 1868.*

**(Procès-verbal.)**

Environ 350 officiers se réunissent à 8 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> heures sur la place de la fête, pour la remise officielle du drapeau.

Le cortège, musique en tête, se rend au bruit des salves d'artillerie sur la principale place de la ville, où M. le lieut.-colonel Meier d'Hérisau remet le drapeau au comité central actuel, en prononçant de chaleureuses paroles. M. le colonel Letter de Zug, en recevant le drapeau des mains du nouveau comité central, présente d'éloquents remerciements pour l'honneur fait au canton de Zug, à la garde duquel est confié ce symbole de notre liberté. Il promet, au nom des officiers de la ville et du canton de Zug, de conserver fidèlement la bannière fédérale, et termine en invitant l'assemblée à pousser un triple hurrah à notre chère patrie. Après le chant de l'air national, accompagné par la musique, le drapeau est reconduit à la demeure du président; puis le cortège se rend à l'église de St-Oswald pour l'assemblée or-